

1854

Yves-Léonard-Rémi Valade

**ÉTUDE
SUR
LA LEXICOLOGIE
ET LA GRAMMAIRE
DU
LANGAGE NATUREL
DES SIGNES**

Domaine public

Éditions du Fox

ÉTUDES
SUR
LA LEXICOLOGIE ET LA GRAMMAIRE

DU
LANGAGE NATUREL DES SIGNES,

PAR
Y.-L. RÉMI VALADE,
CENSEUR DÉMISSIONNAIRE
DE L'INSTITUTION IMPÉRIALE DES SOURDS-MUETS DE BORDEAUX,
PROFESSEUR
À L'INSTITUTION IMPÉRIALE DES SOURDS-MUETS DE PARIS.

L'enseignement des sourds-muets n'atteindra
à sa perfection que lorsqu'on aura pu composer
un vocabulaire mimique assez fidèle pour servir
de régulateur au langage des gestes.

BÉRIAN.



PARIS.
LIBRAIRIE PHILOSOPHIQUE DE LADRANGE,
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 41.
D. GUILLEMOT, LIBRAIRE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29.

1854

Reproduction de la page de titre

INTRODUCTION

Tu redde quod debes. (SENEC.)

Cet opusculé n'était pas d'abord destiné à voir le jour. Entrepris en 1850 pour déferer au vœu du corps enseignant de l'institution impériale des sourds-muets de Bordeaux, abandonné après la suppression des conférences par le directeur actuel de cet établissement, il serait probablement resté inachevé sans une circonstance que je demande la permission de faire connaître.

Le curé d'une petite paroisse de province, prêtre zélé, savant modeste, avec lequel j'ai l'honneur d'être en relation, me confiait, il y a quelques mois, son chagrin de ne pouvoir commencer l'éducation de deux frères sourds de naissance qu'il compte parmi ses ouailles.

« Il y a dans ma paroisse, m'écrivait ce digne homme, deux pauvres sourds-muets. L'instituteur et moi nous voudrions commencer leur éducation afin de leur rendre plus profitable leur séjour dans l'école de Bordeaux, où j'ai l'espoir de les faire admettre. Mais, hélas ! Monsieur, ni l'instituteur ni moi ne savons comment nous y prendre.

On nous avait indiqué, comme pouvant nous fournir quelques lumières, l'ouvrage du baron Dégérando et le manuel de Bébian, ; mais les savantes théories du premier sont peu propres à nous initier à la pratique, et le second ne se trouve plus dans la librairie. Nous l'aurions d'ailleurs à notre disposition que nous n'en serions pas plus avancés ; car l'auteur, dont

j'ai pu me procurer les autres ouvrages, n'a pas pris garde que les mères auxquelles il destinait son livre, étant pour la plupart parfaitement ignorantes du langage des signes, ne seraient guère moins que nous embarrassées de s'en servir. À la vérité il conseille quelque part, dans son *Essai sur le langage naturel*, je crois, de laisser à l'élève le soin de donner les signes. Le conseil est bon, je n'en doute pas ; mais, pour être suivi, il exige une étude de tous les instants, des observations assidues que la cohabitation seule rend possibles, et l'instituteur et moi nous ne pouvons guère disposer chaque jour que d'une heure ou deux.

Ce n'est pas tout encore. Je soupçonne que comme le latin, comme le grec, comme l'hébreu, ce langage a sa syntaxe particulière, des constructions qui lui sont propres, et sans lesquelles il ne peut être entendu. Or cette syntaxe, nous ne la connaissons pas ; ces constructions, nous n'en avons pas la clef ; comment donc nous ferions-nous comprendre de nos élèves ?

Je sais bien qu'il existe de feu l'abbé Sicard, de vénérable mémoire, un volumineux ouvrage intitulé : *Théorie des signes* ; mais outre que les signes tels qu'il les décrit et tels que nous nous efforçons de les faire ne paraissent éveiller aucune idée chez nos petits muets, le docte abbé ne dit, à la fin de son livre, quelques mots de la construction, que pour indiquer les difficultés qui en naissent.

Et puis, monsieur, vous le dirai-je ? Nous éprouvons quelque scrupule, l'instituteur et moi, à substituer aux signes parfois si expressifs et si naturels de ces enfants, les signes plus savants, mais convenus, de l'abbé Sicard ; car, après tout, s'ils sont convenus, ils ne peuvent être compris que de ceux

qui connaissent la convention ; et s'il est vrai, comme on me l'assure, qu'il n'est plus fait usage de ces signes que dans quelques rares établissements et seulement pour les leçons, nos pauvres muets se trouveraient avoir changé un langage à peu près intelligible pour ceux qui vivent avec eux, contre un autre qui ne serait compris que d'un petit nombre d'initiés.

J'ai lu dernièrement dans *le Constitutionnel*, auquel M. le maire et moi sommes abonnés en commun, qu'un prix de 500 fr. était proposé par *la Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets en France*, à l'auteur de l'ouvrage le plus propre à mettre les instituteurs à même de commencer leur instruction.

Puisse cet appel être entendu ! Puissent les amis des sourds-muets n'être bientôt plus réduits à gémir de leur impuissance en présence d'une si poignante misère ! Nul ne le désire plus ardemment que moi, nul ne sait plus de gré à la Société centrale de sa généreuse initiative. Mais je ne puis m'empêcher de craindre qu'elle n'atteigne pas complètement le but ; et s'il était permis à un pauvre curé de campagne de donner son avis en pareille matière, j'exprimerais le regret qu'elle n'ait pas cru devoir mettre en même temps au concours un vocabulaire qui fit connaître les éléments du langage mimique, une grammaire qui enseignât à les mettre en œuvre.

Ah ! Monsieur, quel service rendrait aux sourds-muets et à ceux qui s'intéressent à leur infortune, celui qui doterait les instituteurs primaires de ces deux livres indispensables ! »

À ces réflexions si justes, à la touchante expression de ce vœu, il n'était qu'une manière de répondre : achever et publier immédiatement ce travail depuis longtemps commencé. C'est le parti que j'ai pris. Malheureusement un vocabulaire

des signes n'est pas une œuvre qui s'improvise : j'ai le regret de n'en donner encore que le plan ; mais enfin, c'est le premier pas, en toutes choses le plus difficile ; et si le jugement des hommes spéciaux auxquels je le sou mets ne lui est pas trop défavorable ; si les personnes qui se sont occupées de ces matières, n'importe à quel titre, et en particulier mes collègues des institutions impériales, veulent bien ne pas me refuser leurs conseils, je prends l'engagement d'exécuter, dans la mesure de mes forces, ce travail, qui deviendra ainsi l'œuvre commune.

La nomenclature, base du futur dictionnaire, en est la partie la plus importante. Bien conçue, elle en abrégera considérablement l'exécution et en facilitera l'usage ; défectueuse, elle ne sera pas seulement pour la rédaction une cause permanente d'embarras, une source de redites, elle aura encore pour effet de rendre les recherches laborieuses pour les grandes personnes, rebutantes pour les enfants. C'est d'elle que dépendra principalement le succès ; aussi le projet en a-t-il été étudié avec le plus grand soin, et je suis heureux d'ajouter qu'il a été, de la part de mes collègues de Bordeaux auxquels j'eus l'honneur d'en donner lecture en 1850, l'objet d'une approbation sans réserve.

Il y avait si peu à ajouter à la partie explicative pour que, réunie à la nomenclature, elle constituât un vocabulaire approprié aux besoins de l'enfance en général et des écoles des sourds-muets en particulier, que je me suis laissé aller à proposer, dans ce but, quelques indications qui, dans le vocabulaire des signes proprement dit, seraient une superfétation et devront être négligées.

Personne n'était, plus que l'auteur de *l'Essai sur le langage naturel*, pénétré de l'utilité d'un dictionnaire des signes, mais

personne aussi ne sentait mieux combien il était difficile de le bien faire. « *Il est, dit-il, un bien grand obstacle au perfectionnement de l'instruction des sourds-muets : c'est l'extrême difficulté d'initier les nouveaux maîtres à la connaissance du langage des signes, parce qu'il est impossible de le bien faire connaître par une simple description écrite qui prendrait des pages entières pour un signe qu'on exécuterait en un clin d'œil. Si l'on ne trouve pas moyen d'aplanir cet obstacle, on ne peut espérer ni d'avoir jamais un dictionnaire des signes qui serait cependant si nécessaire, ni d'en former un système régulier et complet.* »

Ces considérations le conduisirent à imaginer sa *Mimographie*, sorte d'écriture à l'aide de laquelle il espérait que le sourd-muet, au bout d'un temps très court, pourrait exprimer immédiatement sa pensée sur le papier, aussi et plus clairement que par le geste, et sans avoir besoin de la traduire préliminairement dans aucune langue, sans même savoir aucun mot d'aucune langue. Malheureusement cet espoir de Bébien reposait sur une illusion ; et, tout ingénieux qu'il est, son système est resté à l'état de théorie.

Aurai-je été plus heureux ?... L'avenir le dira. Ce qui est sûr, c'est que j'ai demandé la solution du problème à un autre ordre d'idées, et que les procédés symmographiques n'ont rien de commun avec l'écriture mimographique de Bébien. Être parvenu à donner, sans recourir habituellement à la description écrite, une idée assez exacte du geste mimique pour mettre le premier venu en état de le reproduire, ce serait certainement un succès. On pourrait former un recueil des signes jugés les meilleurs, et en les rendant obligatoires dans les écoles, donner de l'unité au langage et en éliminer peu à peu ces éléments

parasites que l'esprit de système y a introduits et que la routine y maintient. Mais pour élever la mimique à la hauteur d'un langage régulier, pour lui donner la clarté, la fixité, la précision qui lui manquent, pour en faire en un mot un instrument propre à seconder avec efficacité les actes de l'entendement, ce n'est pas assez d'en consigner les éléments dans un vocabulaire ; il faut déterminer la nature de ces éléments et les lois qui en régissent les combinaisons : il faut une grammaire.

Un dictionnaire des signes, sous peine de n'être que d'une demi-utilité, doit donc offrir des développements grammaticaux. Cette partie de la tâche était sans contredit la plus difficile, et je ne l'aurais pas entreprise si je n'avais consulté mon zèle plus que mes forces. Il ne s'agissait de rien moins, en effet, que de m'engager, sans autre guide que les faibles lumières que je dois à une expérience bien courte encore, dans une voie nouvelle où nul ne m'a précédé, où nul peut-être ne me suivra. J'y suis entré résolument, soutenu par la pensée que j'accomplissais une œuvre utile, et que, sur ce terrain vierge encore, il pourrait m'être donné de découvrir quelque vérité féconde, de recueillir quelques faits nouveaux.

Mon attente n'a pas été complètement déçue ; et, quant je ne devrais à mes recherches que d'avoir constaté dans le langage des signes l'existence d'une double construction, lien singulier par lequel il tient à la fois au passé et au présent, aux idiomes primitifs et aux idiomes modernes, je m'en trouverais assez bien payé.

Ce travail, dont je sens toute l'imperfection, n'a pas la prétention d'être une grammaire ; il en est tout au plus l'esquisse. Mais que chacun apporte comme moi sa pierre à l'édifice, et il ne tardera pas à être élevé.

OBJET ET DIVISION DE L'OUVRAGE

Qui sua divisit pondéra serre potest. (MART.)

Nature du dictionnaire.

Le Dictionnaire dont je me propose de tracer le plan ne sera pas, à proprement parler, un *Dictionnaire des signes* ; car on n'y cherchera pas les signes directement, mais par l'intermédiaire des mots français qu'ils traduisent.

Ce sera un dictionnaire de traduction, un *Dictionnaire français-mimique*. Telle est l'appellation par laquelle nous le désignerons.

Son objet

Spécialement destiné *aux professeurs*, il devra remplacer entre les mains *des élèves* les vocabulaires, sous tant de rapports défectueux, dont ils se servent aujourd'hui. Il devra de plus fournir des indications suffisantes *à tous ceux* qui voudraient, pour un motif quelconque, soit se mettre en état de converser par signes, soit approfondir les principes et apprécier l'esprit de cette langue originale.

On trouvera plus loin exposés les motifs qui m'ont déterminé à traiter mon sujet à ce triple point de vue.

Sa division.

Ainsi conçu, ce dictionnaire présente trois parties bien distinctes.

Dans la première viennent se ranger la nomenclature et les développements explicatifs dont seront l'objet les différentes acceptions des mots.

La seconde comprendra, avec la description des signes traducteurs, leur syntaxe et tout ce qui s'y rattache.

Dans une troisième partie, nécessairement fort courte, j'examinerai comment on peut coordonner l'élément grammatical avec l'élément purement lexicologique.

Domaine public

Cette collection propose des rééditions de textes célèbres dans une version modernisée plus facile à lire que les originaux.

Nous espérons l'enrichir progressivement.

Ces œuvres sont tombées dans le domaine public. Elles sont libres de droits. C'est pourquoi l'utilisation des fichiers est libre de droits numériques.

Seule l'utilisation commerciale de ces versions est interdite.

Pour chaque livre nous proposons un extrait en téléchargement direct et la version intégrale (en téléchargement après un « achat » à 0 €)

Visitez notre site :

www.2-as.org/editions-du-fox